

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°CP2025- 11/5/24 DOSSIER N°7170	PROGRAMMATION 2025 DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - QUATRIEME TRANCHE - SUBVENTIONS
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

OBJET : PROGRAMMATION 2025 DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - QUATRIEME TRANCHE - SUBVENTIONS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2020-06/03/28 du 26 juin 2020 approuvant le schéma départemental d'alimentation en eau potable 2020-2030 ;

VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2023-06/4/30 du 23 juin 2023 approuvant la révision du règlement d'aides départementales en eau potable ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-11/5/24 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'adopter la programmation des aides à l'alimentation en eau potable pour 2025 (4ème tranche) conformément au tableau ci dessous ;
- d'accorder les subventions correspondantes dont le montant total s'élève à **31 122,70 €** détaillé ci-après :

Maître d'ouvrage	Localisation	Nature de l'opération	Montant de l'opération HT	Montant éligible HT	Taux	Subvention CD23
Commune d'Azérables	Commune	Etude du patrimoine, diagnostic et schéma directeur eau potable	34,072.50 €	34,072.50 €	10.0 %	3,407.25 €
SIAEP de la Rozeille	Réservoirs de Barreix, Génétines, Boussaléchat, Louroux, Lupersat	Installation de dispositifs de désinfection avec télégestion	79,187.00 €	79,187.00 €	35.0 %	27,715.45 €
TOTAL			113,259.50 €	113,259.50 €		31,122.70 €

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 204 – Article 2041582 – Opération 0013 – Fonction 732.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET